

DIPLOMES 09/10

FFW aemc

Pour la saison 2009/2010 , le département Formation vous propose,

Des formations diplômantes :

Les valeurs sûres des formations qui ont fait leurs preuves, riches d'une expérience de 15 ans, avec une évolution des contenus et des pédagogies au plus près des besoins des futurs enseignants dans les trois branches de nos arts réunis :

Arts Energétiques(**AEC**), Arts Martiaux Externes (**AMCX**) et Arts Martiaux Internes (**AMCI**).

Du Certificat de Moniteur, CM, diplôme fédéral pour l'enseignement bénévole, au Diplôme d'Etat, DEJEPS, la fédération accompagne votre projet.

- Elle mobilise ses experts techniques pour les passages des Attestations Techniques, ATT, préalables à l'entrée en formation, trois sessions par an.
- Elle propose des formules de formation et des lieux diversifiés.
- Elle met ses acteurs à votre écoute.

Voir calendrier des formations et examens

Et du nouveau en amont et en aval des diplômes :

▪ Préparations aux examens techniques

Deux journées d'information et préparation aux passages des examens techniques, **ATT1 2 3**, en amont des sessions d'examens pour permettre aux candidats et aux enseignants de mieux appréhender les épreuves.

▪ Ateliers tuishou

Prolongement des journées d'information ATT (samedi), les ateliers tuishou (dimanche) offrent l'espace de rencontre et d'entraînement à la pratique des tuishou, en présence d'experts, membres de jurys d'examen dans le respect des styles de chacun.

▪ Journées thématiques de formation continue des enseignants

Deux modules de deux jours :

- ✓ Histoire et découverte des Arts Martiaux Chinois
- ✓ L'enracinement vu par la physiologie chinoise et la lecture du mouvement

Ces journées prévues sur week-end laisseront aussi place à la pratique (découverte des disciplines diverses du wushu, expérience dans la pratique des notions abordées, etc...). *Il sera délivré une attestation de participation à ces modules.*

Rappel

Le BP-AMCI homologué par le MDS en Décembre 98, Inscrit au Tableau A de l'arrêté du 4 Mai 1995 modifié fixant la liste des diplômes ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités physiques et sportives, arrivé au terme de son existence le 27 août 200, garde pour ses titulaires les prérogatives suivantes : enseignement des Arts Martiaux Chinois Internes ou Neïcha (Taichi Chuan, Pakua, Hsing I, Yi Quan, ...) dans tout établissement



Vous pratiquez un art énergétique ou martial chinois depuis plusieurs années dans une école, auprès d'un professeur et souhaitez l'enseigner bénévolement ou professionnellement. La fédération vous propose des cursus de formation et des diplômes adaptés à votre discipline et à votre projet.

1/ Vous souhaitez enseigner bénévolement: assister un professeur, assurer des cours sans rémunération mais avec la légitimité d'un diplôme fédéral,

Vous souhaitez franchir une première étape vers un diplôme professionnel :

Votre diplôme: le Certificat de Moniteur

- **Première étape: réussir l'attestation technique 1 (ATT1)**, attendu technique pour l'entrée en formation CM .
Vous le passez dans votre discipline à une des trois sessions de l'année (voir calendrier)
- **Deuxième étape: entrer en formation CM (64h en 8 jours)** dans votre branche (Energétique AEC, Art Martial Interne, AMCI ou Art Martial Externe AMCX) et passer le Certificat de Moniteur, CM

Ce diplôme vous permet l'enseignement bénévole, sous la responsabilité d'un professeur diplômé référent et vous donnera dispense pour les tests pédagogiques pour les autres diplômes et allègements dans leurs formations.

2/ Vous souhaitez obtenir un diplôme professionnel, pour enseigner à temps partiel (350 h maximum/an)

Votre diplôme: le Certificat de Qualification Professionnelle CQP (ou équivalent)

- **Première étape: réussir l'attestation technique 2 (ATT2)**, qui vous dispensera du test technique préalable à l'entrée en formation CQP ou équivalent.
- **Deuxième étape:**
 - vous préparer à poser votre candidature dès la mise en oeuvre du diplôme et de sa formation (fin 2010)
 - vous inscrire en formation CM et passer le CM qui fera partie intégrante de la formation nouvelle et vous vaudra allègements des modules de formation équivalents). Ce choix vous permet donc de gagner du temps en attendant la sortie du nouveau diplôme.

Ce diplôme, CQP ou équivalent, constituera à la fois une préparation et une partie intégrante de la formation DEJEPS et un premier diplôme pour l'enseignement professionnel (contre rémunération).

3/ Vous souhaitez obtenir un diplôme supérieur (DEJEPS) pour enseigner à temps plein, à des niveaux perfectionnement, entraînement, encadrer une équipe d'enseignants,... et avoir toutes les prérogatives afférentes,

Votre diplôme: le Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de Education Populaire et Sportive DEJEPS

- **Première étape:**
 - **au niveau technique: réussir l'attestation technique 3, (ATT3)**, qui vous dispensera du test technique 3, conditionnant l'entrée en formation DEJEPS;
 - **au niveau pédagogique:** attester d'une expérience pédagogique de trois ans minimum
- **Deuxième étape :** poser votre candidature pour la formation DEJEPS, et vous préparer au passage des épreuves préalables et tests de sélection . Voir informations et documents spécifiques DE ci après.

Ce diplôme vous permet d'enseigner à temps complet contre rémunération, d'encadrer une équipe d'enseignants, de diriger une structure, de devenir formateur...(voir documents ci après)